

La préfecture a placé le département de l'Isère en situation d'alerte sécheresse renforcée

Alerte Sécheresse renforcée

Les cours d'eau et les nappes se vident, l'eau ne peut plus satisfaire tous les usages...
D'urgence, partageons !

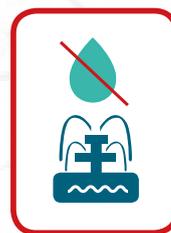
Extrême sensibilité des milieux aquatiques = économies d'eau et vigilance aux pollutions
Mesures de restriction à respecter en Isère :



INTERDICTION
de laver les
véhicules
particuliers



INTERDICTION
de remplir et de
vidanger plans
d'eau et piscines
privées



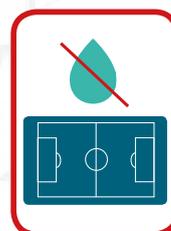
FERMETURE
des fontaines
publiques
(sauf circuit fermé)



INTERDICTION
de laver
la voirie



INTERDICTION
d'arroser les
espaces verts publics
et privés et les
jardins d'agrément



INTERDICTION
d'arroser stades
et terrains de
sports
(de 9h à 20h)



RESTRICTION
d'irrigation
(-30%)
(Autres prélèvements agricoles
interdits de 9h à 20h - sauf
abreuvement des animaux)



INTERDICTION
d'arroser
les potagers
(de 9h à 20h)